

Chapitre 1, Introduction

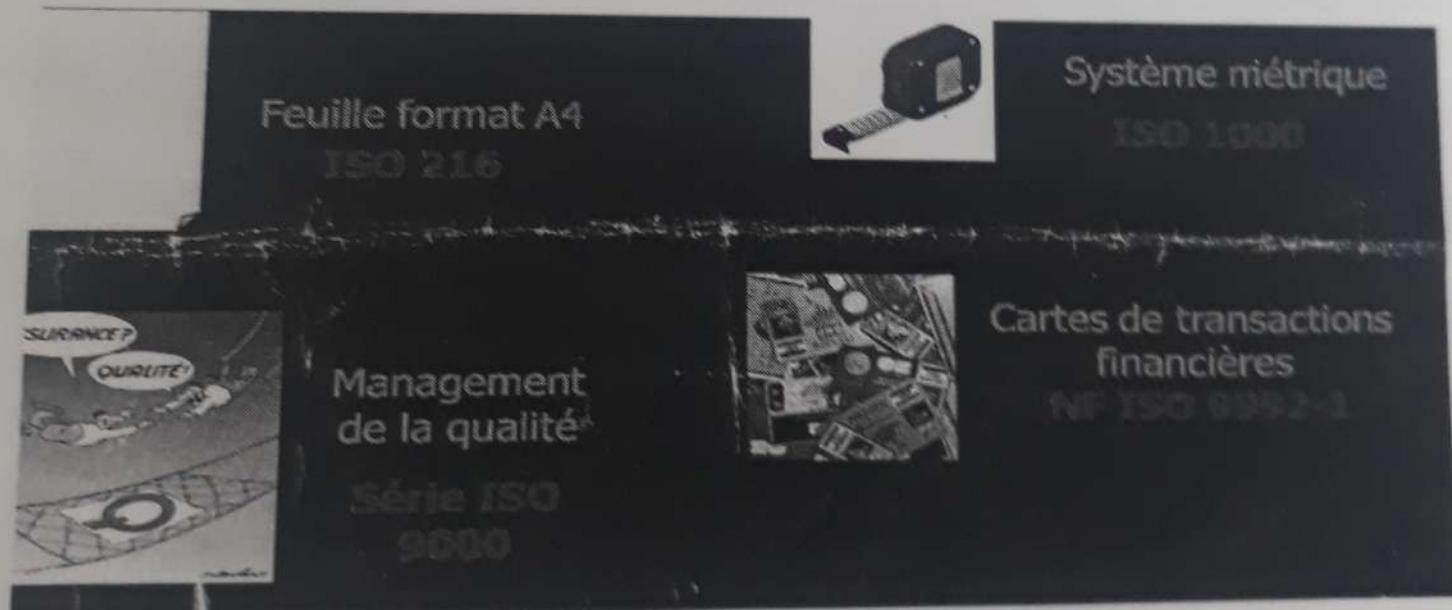
✓ 1. La norme

Les normes peuvent être définies comme un référentiel contenant des spécificités techniques liées aux produits, aux services et aux organisations et garantissant leurs qualités et aptitudes à l'emploi. Les normes peuvent varier d'un pays à un autre. C'est la raison pour laquelle, les entreprises doivent adapter leurs produits aux marchés étrangers. Les normes sont parfois considérées par les entreprises comme des contraintes, alors qu'elles sont en fait des outils de pénétration des marchés.

Pour être considéré comme une norme, le document doit remplir deux conditions :

- les moyens et les méthodes décrits doivent être reproductibles en utilisant et respectant les conditions qui sont indiqués,
- elle doit avoir reçu la reconnaissance de tous.

Exemple



En 1906, la normalisation internationale commença dans le domaine électrotechnique avec la création de la (CEI) / Commission électrotechnique internationale / Les premiers travaux fondamentaux dans d'autres domaines furent entrepris par la Fédération internationale des associations nationale de normalisation (ISA), créée en 1926 / Au sein de l'ISA, l'accent portait de façon prépondérante sur l'ingénierie mécanique. Ces activités cessèrent en 1947 /

À la suite d'une réunion tenue à Londres en 1946, les délégués de 10 pays décidèrent de créer une nouvelle organisation internationale "dont l'objectif serait de faciliter la coordination et l'unification internationales des normes industrielles". La nouvelle Organisation, ISO, entra officiellement en fonction le 23 février 1947. Le nom ISO est dérivé du grec isos, signifiant "égal". Le n°

'Organisation internationale de normalisation donnerait lieu à des abréviations différentes selon les langues ("IOS" en anglais et "OIN" en français), pour cela il a été décidé d'adopter la forme abrégée ISO.

différences entre normes et standards

Les normes

- Une norme est un document de référence élaboré par un organe de normalisation reconnu comme l'ISO et l'AFNOR en France.
- Une norme définit les règles, caractéristiques, bonnes pratiques (qu'elle ne fait souvent que reprendre) et recommandations applicables à des produits, services, méthodes, processus ou organisations.
- Elle est élaborée par consensus entre l'ensemble des parties prenantes. D'ailleurs, la participation à l'activité de normalisation permet aux acteurs de se placer en situation de veille technologique, d'anticiper les évolutions et donc de rester compétitifs. Exemple: la norme GSM dans les années 80 a permis le développement de la téléphonie mobile.

- La norme, est élaborée entre des industriels au sein de consortiums et non par des organismes nationaux.

b. Les standards

- Un standard est un format élaboré par un petit nombre d'acteurs et adopté par des consortiums, des forums, c'est-à-dire des organisations non officielles (exemple: les CD sont standardisés, ils sont lisibles sur n'importe quel lecteur CD ou lecteur DVD).
- Les standards ouverts sont diffusés gratuitement, librement (PDF sous Adobe) alors que les standards fermés sont des modèles propriétaires (format de fichier Word de Microsoft)
- Le standard résulte d'un consensus plus, restreint ~~que pour~~

La différence est cependant faible et les anglo-saxons utilisent le terme de « standard » pour désigner une norme.

3. organismes plus connues

Les normes sont élaborées par des organismes dont les plus connus sont :

- Au niveau national

L'Institut Algérien de Normalisation (IANOR) a été érigé en établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) par Décret Exécutif n° 98-69 du 21 Février 1998 modifié et complété par le Décret exécutif Décret exécutif n° 11-20 du 25 janvier 2011. Il est sous tutelle du Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la promotion de l'investissement. Il est chargé de :

- - l'élaboration, la publication et la diffusion des normes algériennes;
- - la centralisation et la coordination de l'ensemble des travaux de normalisation entrepris par les structures existantes et celles qui seront créées à cet effet ;
- l'adoption de marques de conformité aux normes algériennes et de labels de qualité ainsi que la délivrance d'autorisation de l'utilisation de ces marques et le contrôle de leur usage dans le cadre de la législation en vigueur ;
- la promotion de travaux, recherches, essais en Algérie ou à l'étranger

Européenne et de l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE). La mission principale du CEN est l'élaboration des normes européennes, ainsi que leur mise à jour.

- le CENELEC (Comité Européen de Normalisation pour l'Électrotechnique) ;
se compose des organismes français de normalisation des Etats membres de l'Union Européenne et de l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE), ceci pour les domaines de l'électricité, l'électronique et des technologies apparentées.

Les critères des normes

Spécification technique, sous la forme d'un document qui définit et détermine les caractéristiques de biens, services ou processus;

Accessibilité au public au travers des publications officielles

Résultat d'un choix collectif établi avec le consensus et l'approbation de toutes les parties intéressées participant à sa création, à l'exception notable des

Stages 3
Base d'actions pour la solution de problèmes répétitifs destinée à des usages communs et répétés, qui comporte des solutions à des problèmes techniques ou commerciaux, se posant entre partenaires économiques, scientifiques, techniques et sociaux.

LA NORMALISATION

Les organismes de normalisation doivent respecter les principes suivants :

transparence : les renseignements essentiels sur les programmes de travail en cours, les projets de textes à l'étude et les résultats finaux sont accessibles à toutes les parties intéressées ; les procédures sont établies pour ménager un délai suffisant et des

possibilités adéquates pour la présentation d'observations écrites ;

- ii. **ouverture** : les travaux d'élaboration des normes sont ouverts à tous, sans discrimination, pour que les intérêts de toutes les parties prenantes soient pris en compte ;
 - iii. **impartialité** : le processus d'élaboration des normes est conçu pour éviter de privilégier ou de favoriser les intérêts particuliers ;
 - iv. **consensus** : les décisions sont prises suivant des procédures de consensus qui tiennent compte des avis de toutes les parties intéressées et concilient les arguments opposés ;
 - v. **efficacité** : dans tous les cas appropriés, les normes sont définies sur la base de l'aptitude à l'emploi plutôt que de caractéristiques descriptives ;
 - vi. **pertinence** : les normes sont examinées et mises à jour à intervalles réguliers (au minimum tous les cinq ans), afin d'assurer qu'elles prennent en compte les évolutions de l'état de l'art ; quand ce n'est pas le cas, la norme est soit maintenue, soit annulée ;
- La normalisation permet en effet de :

- definir un langage commun, et de faciliter ainsi les échanges entre partenaires,
- garantir la qualité et la sécurité des produits et des services,
- faciliter l'interopérabilité entre les produits et réaliser des économies d'échelle,
- disposer d'outils de mesure communs, facilitant la comparabilité des résultats,
- proposer des outils méthodologiques performants pour la gouvernance des organisations,
- faciliter la mise en conformité avec la réglementation (marquage CE,

réponse aux appels d'offres, etc.),

- réduire les risques, notamment liés aux usages de nouvelles technologies ou pratiques,⁶
- donner confiance aux consommateurs et utilisateurs,⁷
- développer des marchés en harmonisant les règles et les pratiques et en réduisant les entraves techniques aux échanges,
- faciliter le transfert de technologies nouvelles dans des domaines essentiels pour l'entreprise et la collectivité : nouveaux matériaux, systèmes d'information, etc.
- sécuriser les choix stratégiques des entreprises qui peuvent faire de la veille sur les pratiques du marché, anticiper la mise en œuvre des futures règles et influer sur leur définition.